

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 26 février 2010 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 21 janvier 2010.

2. Administration Générale

- *Approbation des comptes de gestion 2009, des comptes administratifs 2009 et affectation des résultats.*

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs 2009 et les comptes de gestion 2009 qui sont approuvés comme suit :

- Lotissement du Chant du Merle :	24 pour et 5 abstentions.
- Lotissement Les Hauts de Kervaise :	24 pour et 5 abstentions.
- Assainissement :	24 pour et 5 abstentions.
- Budget principal :	24 pour et 5 abstentions.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

- *Vote des budgets primitifs 2010.*

Le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2010.

- Budget primitif commune :	24 pour et 5 abstentions.
- Budget primitif assainissement :	24 pour et 5 abstentions.
- Budget primitif des lotissements :	24 pour et 5 abstentions.

- *Vote des taux d'imposition 2010.*

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010 :

- taxe d'habitation :	12.08 % (11.50 % en 2008)
- taxe foncière propriété bâtie :	19.91 % (18.96 % en 2008)
- taxe foncière propriété non bâtie :	52.03 % (52.03 % depuis 2005)

A l'issue du vote des budgets et compte tenu de la situation financière saine de la commune, le Maire intervient pour informer le Conseil Municipal qu'il conviendrait de retenir rapidement un programmiste afin de travailler dès 2010 sur le projet de pôle culturel et d'envisager la réalisation de ce projet structurant au cours de l'année 2011.

- *Acquisition de cartes postales – demande de subvention.*

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de deux collections de cartes postales présentant un intérêt pour le Cartopole : la collection HOUART sur BINIC (22) de 2 734 cartes postales pour un montant de 3 275 € et la collection MAUGRAIN-DALIN sur l'agriculture en France de 9 000 cartes postales environ pour un montant de 11 000 €.

Une subvention sera sollicitée auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (FRAB) pour ces acquisitions. (40 % à 60 %).

- *Sortie spectacle service jeunesse – organisation et tarification.*

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à 25 € pour les jeunes de BAUD et à 27 € pour les jeunes extérieurs qui participeront à la sortie organisée par le service jeunesse le samedi 29 mai 2010, pour assister au spectacle de Stéphane ROUSSEAU à NANTES.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée :

Décision 06-2010 : Travaux de rénovation de la mairie - Signature des conventions de coordination SPS et de contrôle technique.

Mission SPS : Choix d'Atout Coordination.

Atout Coordination :	1 740.18 € TTC
Ouest Coordination :	2 226.95 € TTC
Apave :	2 281.37 € TTC
Bureau Véritas :	2 699.37 € TTC
Socotec :	3 420.56 € TTC

Mission de contrôle technique : Choix de Bureau Véritas.

Bureau Véritas :	3 580.82 € TTC
Apave :	3 851.12 € TTC
Socotec :	5 740.80 € TTC
Dékra	8 013.20 € TTC

Décision 07-2010 : Signature du contrat d'entretien des espaces verts.

Choix de l'entreprise : LE MEZO

Le Mézo :	12 225.00 € H.T
Abélia Paysages:	12 717.99 € H.T

Décision 08-2010 : Signature de la convention d'honoraires avec la SCP LUCAS-GOUGEON de LORIENT relative à la faisabilité technique et juridique de l'implantation d'une caserne de Gendarmerie.

- *Démission d'un conseiller municipal de son mandat de délégué communautaire.*

Le Conseil Municipal désigne Madame Marie-José LE GUENNEC en remplacement de Monsieur Philippe ROBINO en qualité de délégué communautaire et Monsieur Thierry LUCAS est désigné délégué communautaire suppléant.

3. Personnel communal.

- *Contrats aidés – autorisation de signature.*

Le Maire est autorisé à signer tous contrats aidés proposés par Pôle Emploi ainsi que les contrats de travail de droit privé afférents.

- *Convention de stage – autorisation de signature.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions tripartites pour l'accueil d'étudiants stagiaires ainsi qu'à fixer le montant de l'indemnité éventuelle à verser.

Le Maire précise que c'est dans ce cadre qu'un étudiant de l'IUT de LORIENT en licence professionnelle énergie (option gestionnaire d'énergie) réalisera un recensement des consommations énergétiques des différents sites et bâtiments communaux afin de préconiser des actions visant à réaliser des économies d'énergies. (du 1^{er} mars au 15 juin 2010).

4. Urbanisme.

- *Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics (PAVE).*

Le Conseil Municipal décide du lancement du PAVE qui sera élaboré par le cabinet G2C en charge de la procédure de révision du PLU.

Le Maire prend note de la candidature de Madame Carole CORBEL et de Monsieur Hervé NOBLANC en qualité de membre du Conseil Municipal pour la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, laquelle sera complétée par des représentants d'association de personnes handicapées et d'usagers.

5. Questions diverses.

Un dossier de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 (DGE) sera déposé à la Sous-Préfecture de PONTIVY pour les travaux de rénovation de la Mairie.

Le tarif de 150 € H.T est arrêté pour le contrôle de conformité - assainissement collectif.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un gendarme réalise actuellement un diagnostic sécurité sur la commune et il précise qu'un rapport sera réalisé avec des préconisations qui seront proposées.

Madame Pascale GUYADER, adjointe en charge de la culture et de la communication, informe le Conseil Municipal du lancement du magazine culturel gratuit du Pays de Pontivy « Le Cri de l'Ormeau ».

Madame Nicole LE PEIH précise que la prochaine Baldi-Balade se déroulera le dimanche 7 mars 2010.